

# El Anzuelo

LETTRÉ D'INFORMATION EUROPÉENNE SUR LA PÉCHE ET L'ENVIRONNEMENT

VOL 11 • 2003 • ISSN 1464-6749

## VERS UNE GESTION DE LA PÉCHE FONDÉE SUR L'ÉCOSYSTÈME



Peter Auster & Paul Donaldson, NURC, Université du Connecticut

**Le plan récemment proposé pour le rétablissement des stocks de morue sera un test important pour la réforme de la PCP**

En décembre 2002, le Conseil s'est enfin accordé sur une réforme de la PCP, notamment en ce qui concerne la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques (Règlement 2371/2002), les aides structurelles accordées au titre de l'IFOP (Règlement 2369/2002), et les aides exceptionnelles à la reconversion de navires (Règlement 2370/2002). L'accord marque la fin de plusieurs années de pourparlers avec les principales parties intéressées, et de plusieurs mois de discussions et négociations intensives au sein du Conseil.

Les propositions de la Commission étaient principalement motivées par le souhait de mettre en place une politique de gestion de la pêche plus cohérente, en associant aux outils de gestion traditionnels (quotas, restrictions sur les engins utilisés, etc.) une politique pour les flottes mieux adaptée, visant à assurer un meilleur équilibre entre l'effort de pêche et la disponibilité des stocks, ainsi que des incitations économiques qui contribuent à ces objectifs au lieu de les contrecarrer. Des plans de gestion à long terme représenteraient l'instrument principal permettant d'intégrer ces mesures. Cette approche était conçue pour assurer une plus grande stabilité des stocks et réduire ainsi les risques de leur effondrement, tout en évitant le recours aux négociations annuelles sur les quotas, toujours fortement politisées. De plus, la Commission souhaitait que la politique communautaire de la pêche prenne mieux en compte les écosystèmes, dont les stocks commerciaux font partie.

L'accord a nécessité des compromis significatifs dans beaucoup de domaines, par exemple sur la politique pour les flottes,

l'utilisation des subventions et l'introduction de plans de gestion. Malgré cela, la réforme adoptée en 2002 a instauré des bases plus solides pour la gestion des pêcheries communautaires, avec des objectifs permettant de réduire les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement marin. La réforme s'appuie notamment sur des engagements visant la mise en place de plans de rétablissement et de gestion de tous les stocks commerciaux de l'Union européenne.

Le régime de la pêche côtière – question controversée dans plusieurs États membres – a été renforcé, mais devra faire l'objet d'une nouvelle évaluation en 2012. Une autre innovation, largement approuvée, ouvre la possibilité de créer des Conseils consultatifs régionaux qui permettront aux intéressés de donner leurs avis sur les questions liées à la gestion de la pêche dans une optique plus régionale.

Des améliorations sensibles ont été apportées dans le domaine des subventions, avec notamment la suppression, d'ici 2005, d'aides à la construction de nouveaux navires de pêche et à l'exportation des capacités, et l'introduction d'incitations économiques complémentaires favorisant la reconversion de bateaux.

Toutefois, la question des surcapacités, souvent considérée comme la pierre d'achoppement interdisant toute amélioration réelle de l'état des ressources, n'a pas été résolue de façon convaincante. La réalité des réductions sera très largement conditionnée par le contenu des plans de rétablissement mis en place à l'avenir, et tributaires de la volonté du Conseil de limiter l'effort. Ce volet traditionnellement litigieux représente la clé de voûte du plan récemment proposé pour assurer le rétablissement des stocks de morue (voir encadré page 3).

Il y a lieu de s'interroger, d'autre part, sur l'engagement réel des Ministres vis à vis de la teneur de la réforme. Malgré le consensus qui se dégage sur des questions comme l'application du principe de précaution, l'adoption d'une vision à plus long terme de la gestion ou la prise en compte de l'environnement marin dans son ensemble, les négociations de l'année dernière sur les quotas resteront dans les annales comme un des pires exemples de maquignonnage au sein du Conseil, plusieurs premiers ministres ayant exercé de fortes pressions sur la Commission pour l'obliger à limiter ses ambitions. Résultat des courses : un ensemble de quotas plutôt généreux pour l'année prochaine, très éloigné des avis scientifiques et sans cohérence vis à vis du principe de précaution.

Le calme étant revenu, d'autres questions pressantes occupent le devant de la scène. Mais les décisions prises en 2002 ne font que jeter les bases pour une PCP améliorée : de nombreuses décisions difficiles restent encore à prendre.



DANS CE NUMÉRO

2-3

Le point sur la réforme

4-6

Zoom sur les Zones marines protégées

7-12

Du côté de l'Europe

Rédactrice en chef : Niki Sporrang, IPEE Londres. Traduction française : Ilona Bossanyi. Cette lettre d'information a été publiée avec le concours financier de la Fondation Esmée Fairbairn.

Contributions : Charles Berkow (Parti Vert suédois) ; Callum Roberts et Fiona Gell (Université de York) ; Maren Aschehoug Esmark (WWF-Norvège) ; Euan Dunn (RSPB) ; Jessica Lindström Battle ; James Brown, Saskia Richartz, Clare Coffey et Clare Monkhouse (IPEE).



IEEP London

Les opinions exprimées dans cette lettre d'information ne reflètent pas nécessairement celles de la rédaction, des organismes de soutien ou de l'éditeur.

Le numéro 12 de cette lettre d'information sera publiée à l'automne 2003. Si vous souhaitez nous envoyer un article ou des observations, veuillez contacter la rédactrice en chef : Niki Sporrang, Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement (IPEE) Londres, Dean Bradley House, 52 Horseferry Road, London SW1P 2AG, Royaume Uni. Tél. : +44 (0)20 7799 2244 ; Télécopie +44 (0)20 7799 2600 ; courrier électronique : nsporrang@ieeplondon.org.uk



Le papier pour ce document a été fabriqué de fibre de bois d'une forêt durable

# Synthèse de la réforme

**Niki Sporrong**  
IEEP Londres

Un accord sur les trois règlements formant la base de la réforme de la PCP s'est enfin dégagé quelques jours avant Noël 2002. Ces nouveaux règlements apportent des changements majeurs dans certains domaines, notamment :

- des objectifs nouveaux, dont un engagement explicite en faveur de l'application du principe de précaution et d'une approche de gestion fondée sur la notion d'écosystème;
- la suppression, à compter du 31 décembre 2004, d'aides publiques à la construction de nouveaux bateaux de pêche, assortie d'une augmentation des aides pour la reconversion des bateaux concernés par les réductions d'effort requises par les plans de rétablissement des stocks;
- l'introduction de plans de rétablissement pluriannuels pour les stocks exploités au-delà de leurs capacités biologiques de renouvellement, et de plans de gestion pour les autres stocks.

## Un nouveau Règlement de base

A compter de janvier 2003, le Règlement 3760/92 sera remplacé par un nouveau Règlement sur la conservation et l'exploitation durable des stocks halieutiques (2371/2002). Ce nouveau texte couvre davantage de questions et entérine des objectifs plus clairs et de plus grande portée. En particulier, il vise à assurer des modes d'exploitation plus durables, des approches de gestion à plus long terme et une meilleure cohérence avec les autres politiques communautaires.

L'application du principe de précaution est explicitement prévue dans les objectifs, de même que l'exploitation durable, la réduction des impacts de la pêche sur l'écosystème marin et la mise en œuvre progressive d'une approche de gestion fondée sur la notion d'écosystème.

Les mesures proposées pour assurer la conservation et la durabilité du secteur de la pêche comprennent notamment des plans de rétablissement pour les stocks déjà surexploités et des plans de gestion pour les autres stocks. La limitation de l'effort de pêche fera l'objet d'examen au cas par cas. Des plans sont également prévus pour prendre en compte les interactions entre les différents stocks et lieux de pêche visés, et pourront inclure des objectifs relatifs à d'autres espèces ou à l'environnement marin au sens large. Reste la grande question de savoir si ces plans vont inclure des règles sur les prises dites "prédéterminées", qui mettraient fin au marchandage annuel lors des réunions de décembre.

Le régime spécifique qui s'applique aux eaux côtières dans la limite des 12 milles nautiques est prorogé jusqu'au 31 décembre 2012, mais les Etats membres se voient attribuer davantage de pouvoirs sur l'ensemble des activités de pêche menées dans leurs eaux côtières ou territoriales. Ils peuvent

également proposer des mesures d'urgence temporaires pour protéger des stocks ou des éléments de leur héritage naturel situés dans les eaux comprises dans leur domaine de juridiction (zones de pêche, ZEE...). De plus, la Commission est habilitée à prendre des mesures d'urgence si la pêche semble présenter une menace sérieuse pour l'écosystème marin ou les ressources halieutiques elles-mêmes.

La réforme apporte quelques améliorations au système de surveillance et de contrôle, mais le Conseil n'a pas soutenu l'ambition de créer une instance communautaire unique chargée des opérations requises. La Commission peut désormais contrôler directement les bateaux et leurs prises au déchargement, mais les Etats membres n'ont pas l'obligation d'agir en fonction des constatations. Le Conseil devra fixer un 'catalogue de mesures' à appliquer en cas d'infraction grave, et le système VMS sera progressivement étendu à tous les bateaux de plus de 15 mètres de long. Depuis, la Commission a formulé des suggestions complémentaires pour renforcer la mise en application des mesures (voir encadré page 3).

Le texte comprend quelques améliorations importantes relatives à la gouvernance et la consultation, notamment le concept des Conseils consultatifs régionaux (CCR). Ceux-ci regrouperont des représentants de toutes les parties ayant un intérêt pour la gestion de la pêche dans une zone marine ou zone de pêche donnée, y compris les groupements de défense de l'environnement et des consommateurs.

## Ajustement des capacités de pêche

Aux termes de la Stratégie européenne de développement durable (Göteborg 2001), l'adéquation entre l'effort communautaire de pêche et le niveau des ressources disponibles est une des questions clé devant être abordées par la PCP. La surcapacité de l'Union européenne est estimée à 60% dans certaines pêcheries, et les programmes déjà adoptés pour réduire la capacité des flottes n'ont pas apporté de réponses suffisantes.

Le nouveau Règlement de base maintient le cap sur l'équilibrage des capacités en fonction des ressources disponibles. Il lance une nouvelle approche pour l'ajustement des flottes : celle-ci est fondée sur des niveaux de référence nationaux basés à leur tour sur les objectifs du précédent programme de gestion des flottes, et renforcée par les limitations d'effort requises par les plans de rétablissement.

Lorsqu'une réduction des capacités est financée sur des fonds publics, le niveau de référence baisse en conséquence. Alors que les sorties bénéficiant d'aides publiques ne pourront plus être remplacées, le rapport entrées/sorties de 1/1 existera toujours pour l'introduction de nouveaux navires sans subvention ou de bateaux de moins de 100 000 T. Pour l'introduction de bateaux de plus de 100 000 T sans aides publiques,

le rapport passe à 1/1.35. Le nouveau Règlement de base prévoit d'autre part un suivi plus rigoureux des capacités, par le biais d'une révision du registre de la flotte communautaire.

Globalement, ces dispositions visent une baisse progressive des niveaux de référence. Cependant, les baisses réellement obtenues dépendront du taux d'utilisation réel des aides publiques pour la reconversion de bateaux, lequel dépendra largement à son tour des limitations d'effort requises par les plans de rétablissement. Dans l'ensemble, le nouveau système peut s'avérer plus efficace que le précédent programme d'orientation pluriannuel, mais il est difficile de savoir s'il sera suffisant.

## Réforme des aides au secteur

La réforme apporte plusieurs améliorations notables dans le domaine des aides structurelles au secteur de la pêche. Le règlement relatif aux aides structurelles actuellement en vigueur (2792/1999) a été sensiblement modifié et assorti d'une mesure d'urgence supplémentaire pour la reconversion de bateaux (CE 2370/2002). Sur les quelques années à venir, ces deux mesures devraient permettre de réorienter les aides qui soutiennent actuellement la construction de nouveaux bateaux et l'exportation des capacités vers des reconversions et des mesures socio-économiques.

Les modifications apportées aux règles relatives aux aides

structurelles devraient éliminer certaines subventions parmi les plus problématiques. Cependant, les aides à la construction de nouveaux bateaux et à l'exportation des capacités (y compris les joint-ventures) resteront disponibles jusqu'à la fin de 2004, permettant ainsi aux Etats membres d'utiliser tous les montants alloués sur ces lignes budgétaires pour la période 2000-2006.

Les projets de modernisation pourront encore être subventionnés, mais seulement lorsqu'il s'agit d'investir dans du matériel, des systèmes de surveillance et des mesures de sécurité. Les aides ne devront pas servir à accroître les tonnages, sauf pour les aménagements au-dessus du pont principal. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou d'aménagements, le droit aux subventions est tributaire du respect par les pays des niveaux de référence pour leur flotte, et de la tenue en bonne et due forme d'un registre national.

La nouvelle mesure d'urgence apporte une incitation supplémentaire à l'adoption de plans de rétablissement robustes et de mesures associées visant à réduire l'effort. Il est à espérer que l'ensemble se soldera par une augmentation sensible des aides à la reconversion.

*Pour des informations plus détaillées sur les propositions et les décisions relatives à la réforme de la PCP, merci de consulter le site IPEE : <http://www.ieep.org.uk>*

## ● Accords sur la pêche : une approche nouvelle

Juste avant Noël 2002, la Commission a publié une Communication relative aux politiques communautaires découlant des accords sur la pêche (COM(2002)637). Des accords entre la Communauté européenne et des pays tiers, surtout en Afrique, existent depuis que la limite des eaux territoriales a été portée à 200 milles nautiques, dans les années 1970. Ces accords, établis pour pérenniser les accès ouverts à la pêche européenne, étaient négociés sous la responsabilité de la Commission au titre du mandat qui lui était confié par le Conseil.

La Commission propose aujourd'hui une 'approche nouvelle'. Celle-ci vise la conclusion avec les pays tiers d'accords de partenariat plus intégrés, allant bien au-delà des paiements versés en contrepartie des accès consentis aux lieux de pêche. La Communication affirme tout de même que l'objectif premier de ces accords reste la défense des

intérêts du secteur communautaire. Cela doit permettre à sa flotte hauturière de consolider son rôle dans la promotion de l'exploitation durable des ressources. De plus, la promotion de joint-ventures garde une place importante dans toute coopération future.

Certains améliorations importantes ont été proposées, dont l'introduction d'évaluations d'impact sur la viabilité permettant de contrôler les effets de ces accords de partenariat. La réforme reconnaît que les ressources se raréfient, y compris au niveau mondial, et que les pavillons de complaisance, les activités de pêche illégales, l'absence de règles transparentes et les subventions sont tous de nature à fausser la concurrence et entraînent souvent des pratiques contraires à la gestion durable.

Il est cependant difficile de savoir à quel point cette proposition représente vraiment un nouveau départ.

## ● Des propositions pour améliorer les avis scientifiques

En février dernier, la Commission a publié une Communication (2003/C 47/06) relative à l'amélioration des avis scientifiques et techniques concernant la gestion des pêcheries communautaires.

Plusieurs mesures sont proposées pour améliorer la fiabilité et la transparence des avis scientifiques et leur communication en temps utile. En reconnaissance du besoin croissant d'informations scientifiques récentes et détaillées, la Commission propose deux mesures clé pour améliorer la disponibilité des données :

1. Réorganiser la fourniture des avis pour en améliorer la pertinence et les temps de communication, notamment en renforçant la coopération entre l'industrie de la pêche et les scientifiques pour la collecte de données et les activités de suivi. La Communication indique que la priorité doit être donnée aux recherches et aux ressources dans les situations à haut risque,

et préconise une implication plus forte de l'Union européenne dans le Conseil international pour l'exploration de la mer (ICES) et les autres organisations concernées par les avis sur la pêche, ainsi qu'une amélioration du cadre institutionnel permettant la mise en œuvre des mesures qui en découlent, avec des objectifs clairs et l'instauration d'un système permettant d'obtenir rapidement des réponses.

2. Allouer davantage de ressources à la fourniture d'avis scientifiques. La nécessité d'étendre plus largement la collecte de données est reconnue, de même que le besoin de personnels plus spécialisés et de structures administratives plus sophistiquées.

La Commission indique que €2.3 millions seront attribués à des projets pilote visant à soutenir et à améliorer les capacités scientifiques nationales.

## ● La Commission garde le cap sur sa stratégie de contrôle et de suivi

En mars 2003, la Commission a annoncé la publication d'une Communication intitulée 'Vers une application uniforme et efficace la Politique commune pour la pêche (COM(2003)130). Elle se compose essentiellement de deux éléments : un Plan d'action pour renforcer la coopération entre les Etats membres et leurs organes d'exécution, et des détails sur le processus visant à établir une structure de contrôle conjointe chargée d'organiser les activités de surveillance en respectant les principes exposés dans le Plan d'action.

Le 'Plan d'action pour la coopération' en matière

d'application comporte onze points, dont une stratégie de contrôle communautaire visant les stocks critiques, comme certaines espèces méditerranéennes fortement migratrices, la morue, le hareng et certaines populations de sprats. Ces stocks devront faire l'objet de programmes de suivi spécifiques comportant des priorités et des valeurs de référence communes pour le contrôle et la surveillance des activités de pêche. Le Plan contient également des mesures de portée plus globale visant à renforcer la coopération internationale (accès aux informations et à l'utilisation des nouvelles technologies, suivi des

infractions...), à harmoniser les activités de contrôle et de surveillance menées par les Etats membres (échanges de personnels de contrôle par exemple) et à soutenir les évaluations et les bilans. La mise en œuvre a déjà commencé, avec l'élaboration d'un Plan de travail sur la conformité et d'un 'tableau de bord' (COM(2003)344) en juin 2003.

La Commission propose que la structure de contrôle conjointe prenne la forme d'une Agence communautaire de contrôle de la pêche, chargée d'assurer l'application du Plan d'action. Des équipes de contrôle multinationales devraient

apporter davantage d'assurances quant à l'application homogène des règles de la PCP dans tous les Etats membres. Il est important de noter que les activités de l'Agence doivent s'étendre au-delà des eaux communautaires, jusque dans les eaux internationales et celles des pays tiers. Ses activités comprendront l'organisation des contrôles des licences, des caractéristiques des bateaux et des activités de pêche. La Commission prévoit d'élaborer des propositions législatives permettant au Conseil d'entériner une telle structure en 2004, suite à l'achèvement d'une étude de faisabilité plus détaillée.

# Des réserves marines au service de la gestion et la conservation des ressources : une stratégie à double gain



Les poissons plats sont souvent capturés par des chaluts de fond ou à perche qui dégradent leurs habitats.

Jim Greenfield/imagequest3d.com

**Fiona R. Gell & Callum M. Roberts**  
Université de York

**D**epuis quelques années, la situation dramatique de la pêche dans le monde devient de plus en plus manifeste. Chez nous en Europe, les problèmes sont aigus. De nouvelles études scientifiques indiquent qu'il y a aujourd'hui moins du dixième du nombre de poissons dans les eaux européennes qu'il y a un siècle. Les flottes de nombreux pays se disputent des ressources qui diminuent inexorablement, alors que des mesures draconiennes sont adoptées pour tenter d'enrayer une crise qui devient ingérable. Appliqués à l'échelle locale, les règlements européens privent les communautés de pêcheurs de la maîtrise de leurs activités, suscitant un sentiment d'impuissance largement partagé.

**'Les réserves marines constituent un moyen très prometteur qui permet aux stocks de poissons de se rétablir et retrouver leur productivité'**

Malgré cette sombre conjoncture, une nouvelle approche pour la gestion des activités de pêche apporte un espoir pour l'avenir. Les réserves marines – zones où la pêche est rigoureusement interdite – constituent un moyen très prometteur qui permet aux stocks de poissons de se rétablir et retrouver leur productivité. Elles permettent également d'instaurer un meilleur équilibre entre la gestion et les besoins locaux, en recréant des liens entre les pêcheurs et leurs ressources.

## Potentiel des réserves marines

La gestion des pêcheries européennes – au moins en ce qui concerne l'Atlantique du nord-est et la Baltique – se contente essentiellement d'évaluer l'état des stocks de différentes espèces commerciales afin de fixer des quotas annuels. Or, il s'agit d'une approche aléatoire où les risques d'erreur sont importants. En effet, les données sur les stocks de poissons sont généralement insuffisantes, les informations sur les taux de mortalité souvent imprécises, les modèles de gestion sont peu réalistes et de plus, les ministres responsables de la pêche accordent souvent plus de poids aux considérations économiques à court terme qu'aux avis scientifiques. Il n'est donc guère étonnant que la gestion des pêcheries soit en voie d'échec. Les gestionnaires doivent revenir à la réalité scientifique : si nous ne laissons pas les poissons se reproduire, nous en aurons moins à capturer ; si nous les capturons trop jeunes, nous dilapignons leur productivité potentielle.

Jusqu'ici, les réserves marines étaient davantage associées à la conservation de la nature qu'à la gestion des pêcheries. Cependant, il se confirme de mieux en mieux qu'elles alimentent durablement les pêcheries lorsqu'elles s'intègrent dans une stratégie globale. Les réserves offrent un refuge où les poissons peuvent se soustraire à la pression de la pêche et au dégâts collatéraux infligés par les chaluts, par exemple. Dans ces réserves, les poissons vivent plus longtemps et deviennent plus grands. Puisque les gros poissons pondent (en général) davantage d'œufs, ceux qui vivent dans les réserves reconstituent les stocks dans les lieux de pêche à mesure que les courants océaniques emportent les œufs et les larves. Les stocks s'agrandissant dans les réserves, des poissons juvéniles et adultes migrent alors vers d'autres lieux où la pêche est autorisée.

Quelles sont les indications qui suggèrent que ces zones d'interdiction de la pêche sont réellement efficaces et qu'elles représentent un bon outil pour la gestion des pêcheries européennes ? Nous avons récemment passé en revue un certain nombre d'expériences portant sur des réserves marines et certaines autres systèmes d'interdiction de la pêche dans différents endroits du globe. Nous avons analysé la dynamique des comportements des stocks de poisson à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, en constatant les effets sur les lieux de pêche environnants. Ces analyses ont porté sur un large éventail de cas, de la pêche artisanale dans les récifs coralliens des Antilles et du Pacifique aux pêcheries industrielles dans l'Atlantique. De nombreux éléments confirment que les réserves marines peuvent effectivement favoriser la constitution de lieux de pêche durablement productifs.

Nos résultats montrent que les réserves favorisent une augmentation rapide des stocks exploitées qui y vivent, ceux-ci se multipliant par cinq ou plus dans les 5 à 10 ans

après la création de la réserve. Ces effets positifs s'accumulent progressivement, à mesure que les habitats se rétablissent et se peuplent de poissons qui deviennent plus gros et vivent plus longtemps. L'accroissement des stocks se traduit par des captures plus importantes aux alentours des réserves. Souvent, des pêcheurs sceptiques au départ se sont ralliés aux réserves en constatant leurs avantages. Les réserves fonctionnent bien pour une grande diversité d'espèces et d'habitats, et il est probable qu'elles puissent être avantageusement mises en place pour tous les lieux de pêche exploités.

## Des exemples positifs en Europe

La plupart des exemples de réserves marines bien gérées et établies de longue date nous viennent de la Méditerranée. Ainsi, autour de l'île de Tabarca, au large des côtes espagnoles, un zonage comprenant une réserve marine entourée d'une zone tampon et d'une zone récréative a déjà fait ses preuves. Il s'agit d'une zone à herbiers de posidonies dont la protection a été améliorée à l'aide de récifs artificiels implantés dans la réserve, qui interdisent l'utilisation de chaluts. Des études sous-marines montrent que les poissons sont plus abondants et de meilleure qualité à l'intérieur de la réserve qu'en dehors, et que le nombre et la taille de la plupart des espèces commerciales ciblées, comme les mérours ou les dorades, ont augmenté depuis l'introduction des premières mesures de protection en 1986. Des invertébrés commercialement exploités, comme les homards, les pieuvres, les calmars ou les grands nacres se sont également multipliés, et les captures de plusieurs espèces clé ont augmenté dans les zones de pêche proches de la réserve : de 50 pour cent pour le mérour, de 60 pour cent pour les dorades royales et de 85 pour cent pour les castagnoles, au bout de six ans de protection. Une étude ultérieure a confirmé cette tendance, les captures de castagnoles ayant triplé au bout de neuf ans de protection.

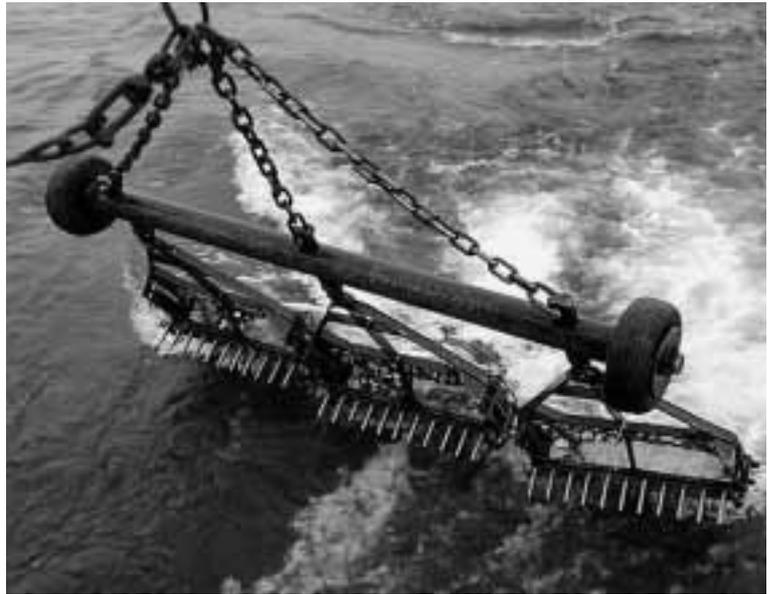
Dans une autre réserve espagnole, celle des Iles Columbretes, les taux de capture de homards en pêche expérimentale étaient nettement plus élevés dans la réserve que dans deux sites à l'extérieur de celle-ci. Des données sur l'effet global de cette réserve de 14km<sup>2</sup> sur la pêche locale ne sont pas disponibles, mais il semble que les gens pêchent maintenant aux alentours, ce qui suggère que les prises sont meilleures autour de la réserve.

Les réserves marines sont encore peu nombreuses en Europe, mais il y a beaucoup à apprendre sur leur efficacité en analysant les effets de fermetures plus limitées. Par exemple, des études menées suite à l'interdiction de la pêche au chalut dans le Golfe de Castellammare, au large de la Sicile, ont révélé que certaines espèces commerciales de poisson avaient augmenté rapidement et même de façon spectaculaire. Au bout de quatre ans seulement, les captures par unité d'effort de 9 espèces commerciales sur 11 avaient augmenté par 4 à 185. Ces gains se sont traduits par des gains économiques pour les pêcheurs travaillant dans la zone gérée. Au Devon, en Angleterre, un accord volontaire entre pêcheurs au casier et pêcheurs au chalut a réduit les conflits et produit déjà des effets positifs sur les espèces ciblées.

## Des expériences venues d'ailleurs

Les premières réserves marines utilisées dans le cadre de la gestion de la pêche ont été mises en place pour répondre à la problématique complexe de la pêche dans

© Crown copyright. Reproduction autorisée par Fisheries Research Services, Aberdeen



**Les dragues à pétoncles dégradent sérieusement les fonds de mer et leur diversité biologique**

les récifs coralliens. En Europe, on soulève souvent la question de savoir si les réserves, qui peuvent donner de bons résultats pour la pêche artisanale dans les récifs coralliens où les espèces sont relativement sédentaires, sont réellement adaptées à la pêche commerciale, qui cible des espèces plus mobiles. Nous avons étudié des réserves marines dans d'autres régions tempérées ou subtropicales, et leurs effets sur des espèces mobiles comparables à celles qui fréquentent les eaux européennes. Les expériences dans ces régions donnent de bonnes indications quant aux résultats probables des réserves marines si elles étaient plus largement introduites en Europe.

Un des meilleurs exemples nous vient de l'autre côté de l'Atlantique. Le Georges Bank, au large des côtes de la Nouvelle Angleterre, était autrefois un des lieux de pêche les plus productifs au monde. Cependant, dans les années 1980, le déclin dramatique des stocks a mis en cause l'avenir de la communauté qui en dépendait. En 1994, trois zones de 17 000km<sup>2</sup> au total ont été fermées à la pêche aux espèces benthiques comme la morue, l'églefin et la limande, et à tout engin de pêche susceptible d'endommager leurs habitats. Ces fermetures constituaient un des volets d'un train de mesures de gestion comprenant une limitation des accès au lieux de pêche, l'augmentation de la taille des mailles des filets et une réduction progressive de l'effort de pêche.

Les scientifiques spécialistes de la pêche, comme les pêcheurs eux-mêmes, ont jugé que ces fermetures avaient porté leurs fruits, avec une augmentation particulièrement spectaculaire pour les pétoncles. En cinq ans, les stocks de pétoncles de taille légale à l'intérieur des zones fermées ont rebondi pour atteindre des densités de 9 à 14 fois supérieures à celles des pétoncles dans les zones exploitées. Les pêcheurs en ont profité en récoltant les pétoncles aux alentours des limites des zones fermées. Des espèces commerciales importantes comme l'églefin, la limande à queue jaune ou la plie grise en ont également profité, puisque les stocks sont aujourd'hui en bonne voie de rétablissement. Les morues ont réagi moins vite, mais les signes de rétablissement sont encourageants. Les pêcheurs du Cape Cod font état d'améliorations

sensibles des taux de capture et doivent parcourir des distances moins grandes pour ramener de bonnes prises. Du point de vue biologique, les conséquences bénéfiques de la protection des habitats contre les dégâts provoqués par des méthodes de pêche destructrices, comme le chalutage ou le dragage, sont tout aussi évidentes. Des études montrent qu'à l'intérieur des zones fermées, la complexité biologique des habitats s'est accrue, améliorant les chances de survie des poissons juvéniles comme des adultes.

Il existe bien d'autres exemples qui démontrent les effets bénéfiques des réserves et des fermetures sur les espèces exploitées commercialement dans d'autres régions du globe, par exemple en Nouvelle Zélande, en Afrique du Sud, au Canada et au Chili, où les habitats et les lieux de pêche sont comparables à ceux des eaux européennes. Dans le cas de Georges Bank, les interdictions sur certains engins de pêche ont été développées explicitement dans le cadre de la gestion d'une grande pêcherie commerciale.

Aujourd'hui, les gestionnaires de la pêche en mer du Nord sont confrontés à une situation comparable à celle du Georges Bank au début des années 1990. L'expérience de la Nouvelle Angleterre laisse penser que les réserves marines peuvent contribuer au rétablissement des stocks européens. Mais quelle devra être l'ampleur des fermetures ?

### **'des réseaux de réserves locales protégeant 20 à 40 pour cent des lieux de pêche donnent un maximum d'avantages pour les pêcheries'**

#### **Questions de taille et de contrôle**

Les pêcheurs craignent souvent que les réserves marines, en leur interdisant l'accès à une portion significative de leurs lieux de pêche, entraînent une baisse correspondante de leurs revenus en réduisant les prises. Cependant, selon un corpus important de travaux théoriques, des réseaux de réserves locales protégeant 20 à 40 pour cent des lieux de pêche donnent un maximum d'avantages pour les pêcheries. Des exemples réels confirment ces hypothèses. Les pêcheries bénéficient le plus lorsque 10 à 35 pour cent des lieux de pêche sont protégés. Dans le Georges Bank, par exemple, les fermetures concernent 25 pour cent des zones de pêche.

Une autre préoccupation que partagent les gestionnaires et les pêcheurs concerne les moyens effectivement mis en place pour gérer les réserves et s'assurer du respect des zones d'interdiction. Si les règlements sont mal appliqués, les braconniers en profitent au dépens des pêcheurs qui respectent le système. Deux solutions principales se dégagent des expériences menées de par le monde. Dans le cas de la grande pêche industrielle, on peut faire appel aux technologies nouvelles, avec les répondeurs par satellite. De tels instruments localisent très précisément des bateaux au large de la Nouvelle Angleterre, par exemple, indiquant ainsi que les fermetures étaient très majoritairement respectées. Les données spatiales ont, d'autre part, l'avantage de permettre des estimations beaucoup plus précises de la répartition de l'effort de pêche, ce qui devrait améliorer les estimations des stocks et, de ce fait, de mieux cibler les décisions de gestion qui en

découlent. L'autorégulation semble faire ses preuves dans les petites pêcheries, les pêcheurs et les autres membres des communautés veillant eux-mêmes au respect des règlements.

Un des grands avantages des approches "spatiales" appliquées à gestion des pêcheries, comme les réserves marines, réside dans le fait que le pêcheurs locaux peuvent s'impliquer plus étroitement dans les systèmes de gestion et contribuer à leur succès. Les données que nous avons analysées indiquent que les pêcheries locales, dans un rayon de quelques kilomètres à plusieurs dizaines de kilomètres autour des zones protégées, sont les principaux bénéficiaires des gains produits par les réserves et les fermetures des lieux de pêche. Dès lors que les communautés locales savent qu'elles vont tirer des bénéfices d'un système de gestion, elles sont d'autant plus motivées pour mettre en place et appliquer les mesures nécessaires. Des exemples dans différents endroits du monde suggèrent que les effets positifs se ressentent bien au-delà du secteur de la pêche, grâce à l'implication locale dans les activités de gestion, au développement de revenus de substitution et au sens de partage d'un bien commun qui favorise leur exploitation durable. Il est évident que ces avantages sont moins perceptibles dans les zones maritimes, mais ils sont tout à fait réels sur de vastes zones de pêche côtière en Europe.

### **Réconcilier la pêche et la conservation des milieux marins**

Le déclin des pêcheries s'accompagne d'une intensification des conflits entre pêcheurs et organismes de défense de l'environnement. Il est de mieux en mieux avéré que la grande pêche endommage et détruit des habitats sensibles, comme les récifs en eaux froides ou les fonds de maërl, et réduit la diversité biologique en général. Elle peut également menacer des espèces comme les dauphins, et la situation périlleuse de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés suscite de vives craintes. Pourtant, il y a une solution.

En mer, il y a une opportunité qui semble exclue pour le moment sur terre ferme : en effet, l'harmonie semble possible entre exploitation et conservation. Les réserves marines peuvent protéger les espèces et leurs habitats à l'intérieur d'espaces délimités, tout en alimentant un secteur extractif vigoureux à l'extérieur. Lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002, des objectifs ont été décidés pour la création d'ici 2012 de réseaux nationaux de zones marines protégées et la reconstitution de stocks de poisson surexploités d'ici 2015. Nos recherches montrent que si nous avançons rapidement sur les objectifs pour les zones protégées, nous verrons simultanément des progrès sur la reconstitution des stocks.

*Cet article est basé sur un rapport intitulé *The fishery effects of marine reserves and fishery closures (Effets sur les pêcheries des réserves marines et des zones de fermeture)*, disponible en ligne: [http://www.worldwildlife.org/oceans/fishery\\_effects.pdf](http://www.worldwildlife.org/oceans/fishery_effects.pdf)*

*Pour toute information complémentaire, merci de contacter Fiona Gell ou Callum M. Roberts, Environment Department, University of York, York, YO10 5DD, GB. Courrier électronique: frg3@york.ac.uk, cr10@york.ac.uk*

## Une nouvelle étude révèle les mystères des monts sous-marins

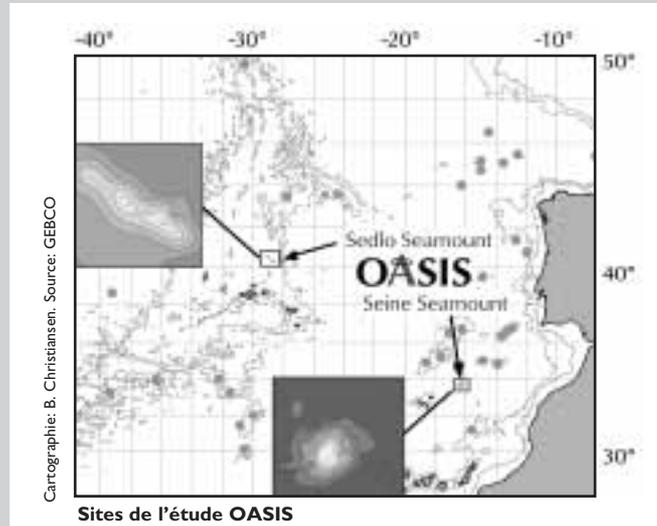
Jessica Lindström Battle

Très loin des terres, en plein océan, de hautes montagnes sous-marines s'élèvent des plaines abyssales. Edifiés par l'activité volcanique, ces monts existent dans tous les océans, et chacun constitue un environnement écologiquement distinct. En raison de leur position par rapport aux courants océaniques, de leur grandes dimensions et de leurs pentes abruptes, elles sont souvent à l'origine de remontées d'eaux profondes riches en éléments nutritifs. Ce phénomène favorise le développement de plancton, qui à son tour forme la base des chaînes alimentaires dont dépendent de très nombreux poissons et invertébrés. De ce fait, les monts sous-marins sont des lieux de frai et de nourrissage importants pour d'innombrables espèces pélagiques et démersales.

Beaucoup d'espèces qui fréquentent les monts sous-marins se développent très lentement. Certains grands poissons, par exemple, vivent plus de 100 ans et ne commencent à se reproduire que vers 25 ans. Outre leur très grande longévité, leur maturation tardive et leurs faibles taux de reproduction, certains poissons comme l'hoplostète orange ne se regroupent en grand nombre sur les monts sous-marins qu'à certaines périodes de leur vie, ce qui les rend très vulnérables à la surexploitation. La faune dans ces milieux très éloignés se caractérise également par de forts taux d'endémisme (espèces se trouvant uniquement dans un lieu précis). Tous ces facteurs expliquent la grande vulnérabilité de ces écosystèmes aux perturbations dues aux activités humaines.

La pêche commerciale des espèces pélagiques et démersales représente une menace sérieuse et sans cesse croissante pour les espèces qui vivent autour des monts sous-marins, à mesure que l'effondrement des stocks dans les eaux moins profondes pousse les flottes de pêche à s'aventurer toujours plus loin. La plupart de ces monts se situent dans les eaux internationales où la pêche, comme les autres activités extractives, restent largement non réglementées. Cependant, même dans les eaux européennes, la première tentative visant à réglementer l'expansion très rapide des pêcheries en eaux profondes est toute récente. Le passage de lourds chaluts qui raclent les habitats fragiles des grands fonds et l'extraction de segments importants des populations sédentaires ou qui s'y regroupent par périodes ont déjà dégradé la diversité biologique de ces habitats sous-marins. L'extraction minière représente une autre menace potentielle pour ces écosystèmes uniques : en effet, la croûte qui recouvre les monts sous-marins recèle souvent des concentrations importantes de minerais de grande valeur commerciale.

Les écosystèmes des monts sous-marins sont encore largement méconnus, de même que les impacts des activités humaines sur ces milieux. Le projet OASIS (Oceanic Seamounts – An Integrated Study ; Etude intégrée sur les monts sous-marins ), financé par la Commission européenne, est la toute première étude scientifique européenne qui associe des recherches sur les aspects physiques, biochimiques et biologiques des monts sous-



Sites de l'étude OASIS

marins. Deux monts sous-marins de l'Atlantique du nord-est sont à l'étude pendant trois ans. L'objectif principal du projet est de fournir une évaluation globale de l'écologie des monts sous-marins. Incorporées ensuite dans des modèles d'écosystèmes, les connaissances scientifiques ainsi acquises seront exploitées pour développer des principes de base pour la conservation de ces milieux.

Pour être durable, l'exploitation des ressources halieutiques doit s'appuyer sur des écosystèmes en bonne santé. La viabilité des activités de pêche, notamment dans les grands écosystèmes océaniques (ceux des monts sous-marins par exemple), et celle des communautés qui en dépendent, passe nécessairement par un système de gestion fondé sur l'écosystème. Un des objectifs du projet OASIS consiste à développer, sur la base de données scientifiques, des

principes de base pour la gestion des monts sous-marins. De plus, des plans de gestion spécifiques pour les deux monts étudiés seront élaborés et présentés aux parties intéressées.

Les membres du projet OASIS sont convaincus que, tant que nous n'en saurons pas plus sur ces écosystèmes fragiles et sur les impacts à long terme de la pêche et des autres activités humaines sur les monts sous-marins, leur gestion devra reposer sur le principe de précaution – le seul principe qui soit apte à assurer la protection de ces environnements uniques et de grande importance.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : Dr Bernd Christiansen, Coordonnateur Projets, Université de Hambourg, Allemagne. [bchristiansen@uni-hamburg.de](mailto:bchristiansen@uni-hamburg.de) ou visitez le site: <http://www.rrz.uni-hamburg.de/OASIS/> Vous pouvez télécharger le bulletin d'information OASIS sur le site: <http://www.rrz.uni-hamburg.de/OASIS/Pages/page1.html>

### Les poissons prédateurs en déclin généralisé

Un article paru récemment dans la revue *Nature* (15 mai 2003) suggère que la biomasse que représente l'ensemble des gros poissons prédateurs a baissé dans le monde de plus 90 pour cent, et que des populations entières de poissons sur tout un éventail d'écosystèmes se sont considérablement réduites. De plus, les résultats repris dans l'article montrent que la pêche

industrielle réduit typiquement la biomasse de 80 pour cent au bout de 15 ans d'exploitation.

L'article se base sur une étude des variations dans les communautés de poissons et des estimations du déclin global des poissons prédateurs dans les écosystèmes océaniques et ceux des plateaux continentaux. Il s'agissait de comparer la composition et l'abondance des communautés non exploitées et de celles actuellement en cours d'exploitation. Les résultats peuvent ensuite alimenter la gestion des pêcheries, par exemple

pour rétablir des stocks et la bonne santé des écosystèmes associés. Aujourd'hui, les mesures de gestion sont rarement appliquées préventivement, et lorsqu'elles le sont, elles ne font que stabiliser des populations déjà fortement réduites. Les stocks de poissons très réduits sont rarement viables à terme, et ne génèrent que de faibles rendements économiques.

Les communautés fortement exploitées peuvent être menacées d'extinction, surtout quand il s'agit d'espèces à maturation tardive. De telles

extinctions passent souvent inaperçues, même quand un système est étroitement surveillé.

Les résultats de l'étude confirment les craintes qui ont motivé l'adoption récente de la résolution des Nations Unies à Johannesburg, qui vise à restaurer la santé et la viabilité des stocks de poissons dans le monde.

Myers, R.A. & Worm, B. (2003) Rapid worldwide depletion of predatory fish communities (Le déclin rapide et généralisé des poissons prédateurs dans le monde), *Nature*, Vol. 423: 280-283.

## Mise à jour de l'accord des Nations Unies sur les stocks halieutiques

L'accord des Nations Unies sur les stocks halieutiques, un des instruments majeurs adoptés dans le sillage du Sommet de Rio en 1992, signé en 1995, est entré en vigueur le 11 décembre 2001. La dernière fois que *El Anzuelo* (VOL 9, 2002) rendait compte des progrès accomplis dans le cadre de cet accord, la Communauté européenne avait décidé de le signer mais la décision n'avait pas encore été communiquée aux Nations Unies, les processus de ratification n'étant pas terminés en Grèce, en France et en Irlande.

Aujourd'hui, la Grèce et la France ont terminé les ajustements techniques nécessaires à la ratification de l'accord, et le processus est en cours au Parlement irlandais. Il est à espérer que tout sera prêt au 23 juillet, date prévue pour la prochaine réunion relative à cet accord au sein des Nations Unies. S'agissant d'un accord à compétence conjointe, l'Union européenne serait alors habilitée à participer en tant que partie contractante au même titre que les Etats membres.

Parmi les 10 pays devant adhérer à l'Union le 1er mai 2004, seuls Chypre et Malte ont déjà ratifié l'accord sur les stocks halieutiques des Nations Unies. La ratification de cet accord est une condition préalable à l'accession pour les autres pays candidats.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : Serge Beslier, Directeur d'Unité, Direction B, DG Pêche, Commission Européenne, Bruxelles, Belgique. Tél. : +32 2 2991111 ; courrier électronique : serge.beslier@cec.eu.int

## Conférences en ligne sur la diversité biologique en Europe

Les réseaux thématiques BioPlatform et MARBENA, qui travaillent en appui à la Plate-forme européenne de recherche en biodiversité (EPBRS), a organisé trois conférences en ligne depuis le début de cette année, sur des questions liées à la diversité biologique marine et terrestre en Union européenne, y compris dans les régions de la Baltique et la Méditerranée. Les résultats doivent alimenter un processus visant à créer un réseau durable de recherches sur la diversité biologique en Europe.

La conférence organisée en juin dernier était consacrée à la région de la Baltique. Les débats ont porté sur

les obstacles et l'identification de solutions dans les domaines de la production et l'application de connaissances utiles à la prise de décisions en matière de gestion, de politique et de conservation. Si les problèmes de langue et de politique ont fortement handicapé les échanges d'informations par le passé, les plus grands obstacles à surmonter aujourd'hui sont liés aux financements et aux méthodes de travail. Relativement négligée par la recherche jusqu'ici, la Baltique – une mer jeune en termes d'évolution – est jugée comme un domaine privilégié pour des recherches plus approfondies susceptibles d'enrichir les sciences de la mer en Europe et d'apporter des enseignements nouveaux.

Des renseignements complémentaires sur les conférences en ligne et le projet MARBENA sont disponibles sur le site <http://www.vliz.be/marbena/> Pour d'autres informations, merci de contacter Pim van Avesaath, courrier électronique : P.vanAvesaath@nioo.knaw.nl. Pour d'autres informations sur le programme BioPlatform : <http://www.bioplatform.info/>

## Réunion ministérielle conjointe OSPAR/ HELCOM

Pour la première fois, les conférences annuelles des commissions OSPAR et HELCOM se sont tenues en même temps. Pendant la dernière semaine de juin, les responsables se sont réunis à Brème en Allemagne pour examiner l'état de l'environnement dans l'Atlantique du nord-est et la Baltique. Les travaux ont commencé par une réunion des chefs de délégations OSPAR. Celle-ci était suivie dans la soirée du mardi par une séance entre responsables HELCOM. Les Ministres se sont ensuite réunis par ateliers avant de se retrouver tous en séance plénière le mercredi et le jeudi.

L'ordre du jour portait notamment sur les points suivants : impact environnemental de la pêche et de la navigation, zones marines protégées, gestion des activités humaines fondée sur la notion d'écosystème, la stratégie marine européenne et les rôles futurs des Commissions OSPAR et HELCOM.

Des déclarations ministérielles ont été prononcées à l'issue de chacune des réunions et de la séance plénière. Les réunions précédentes remontent à 1998 (OSPAR) et 2001 (Assemblée extraordinaire HELCOM sur la sécurité de la navigation).

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : Secrétariat OSPAR au Royaume Uni. Tél. : +44 20 7430 5200; Télécopie : +44 20 7430 5225; courrier électronique : [secretariat@ospar.org](mailto:secretariat@ospar.org) Secrétariat OSPAR en Finlande. Tél. : +358 9 6220 220; Télécopie : +358 9 6220 2239; courrier électronique : [helcom@helcom.fi](mailto:helcom@helcom.fi)

## Réunion de la CBI : des résultats mitigés pour les cétacés

Au bout de quatre jours de vives discussions à Berlin, la 55ème réunion annuelle de la Commission baleinière internationale (CBI) a pris fin le 19 juin. Alors que la majorité s'est déclarée en faveur de l'extension du mandat de la CBI pour englober l'ensemble des besoins de conservation des baleines, dauphins et marsouins (Initiative de Berlin), les propositions visant à instaurer des sanctuaires pour les cétacés dans le Pacifique sud et l'Atlantique sud n'ont pas recueilli les trois quarts des voix nécessaires à leur adoption.

Les délégués n'ont pas réussi non plus à dégager un compromis sur le Plan révisé pour la gestion des stocks de cétacés. L'échec sur cette question, restée sans solution depuis plusieurs années, exclut toute décision quant à l'introduction de limitations sur les captures commerciales.

L'Initiative de Berlin autorise les membres de la CBI à aborder toutes les menaces qui pèsent sur les cétacés : captures accessoires, pollution marine, changements climatiques, pollution sonore, collisions en mer, etc. Une Commission pour la conservation regroupant l'ensemble des Parties signataires sera mise en place pour préparer les actions futures de la CBI et veiller à leur mise en œuvre.

Le retrait d'une résolution relative aux captures accessoires de cétacés est compensée par le fait qu'une majorité de l'assemblée a clairement rejeté une demande émanant du Japon qui souhaitait l'approbation de la CBI pour des captures commerciales de 150 petits rorquals et 150 balénoptères de Bryde. La question des captures dites scientifiques a également été examinée, suite à la soumission de trois propositions par le Japon et l'Islande. Deux résolutions ont été adoptées, l'une encourageant les pays à éviter les captures sous licence spéciale, l'autre demandant au Japon de mettre fin à leurs captures dites scientifiques de petits rorquals.

La prochaine réunion plénière de la CBI se tiendra à Rome en 2004.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : La Commission Baleinière Internationale. Tél. : +44 1223 233971 ; Télécopie : +44 1223 232876 ; courrier électronique [secretariat@iwcoffice.org](mailto:secretariat@iwcoffice.org)

## Revirement de l'Union européenne sur les règles de l'OMC relatives aux subventions

Suite aux pressions exercées par le WWF entre autres, les subventions à la pêche ont enfin été intégrées à

l'ordre du jour de l'OMC, dans le cadre du mandat donné aux négociateurs à Doha en 2001. Il est précisé à l'alinéa 28 de la Déclaration ministérielle prononcée à Doha que 'dans le contexte des négociations [relatives aux subventions], les participants devront s'efforcer de clarifier et améliorer les disciplines de l'OMC concernant les subventions à la pêche, en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les pays en développement'.

Certains pays, le groupe des « Amis des poissons », ont soutenu l'abolition (ou au moins la réduction) des subventions au secteur de la pêche, par exemple l'Islande, la Nouvelle-Zélande, les Etats Unis et certains pays en développement. Une récente Déclaration de Position émise par l'Union européenne indique que celle-ci fait désormais partie de ce groupe, et réclame de l'OMC des règles plus strictes en matière de subventions à la pêche. Cette déclaration reflète un consensus au sein de l'Union européenne en ce concerne l'élimination progressive des subventions accordées à la construction de nouveaux bateaux de pêche, à l'exportation des capacités de pêche ou à la création de joint-ventures avec des pays tiers. Dans l'immédiat, cette position isole encore plus le Japon et la Corée, les principaux opposants à un durcissement des règles de l'OMC en matière de subventions.

L'Union européenne propose de définir deux catégories spécifiques : les subventions prohibées (aides à la construction de navires et aux transferts de capacités de pêche à des pays tiers), et les subventions autorisées (programmes de reconversion, aides versées pour réduire les impacts socio-économiques de la restructuration).

Concernant la transparence, l'Union européenne a proposé des règles plus strictes de notification et la publication d'un 'tableau de bord' pour enregistrer les notifications par pays et les types de subventions concernées.

Comme il fallait s'y attendre, le document fait l'impasse sur tout un éventail d'autres aides.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter la DG Commerce : [TRADE-A3@cec.eu.int](mailto:TRADE-A3@cec.eu.int)

## Une nouvelle stratégie communautaire pour protéger l'environnement marin

En octobre 2002, la Commission européenne publiait une

# Combien coûte un sandwich aux crevettes ?

Le gaspillage et la destruction provoqués par le chalutage de crevettes fait l'objet d'une campagne menée actuellement par la Environmental Justice Foundation (EJF - Fondation pour la justice environnementale), une organisation indépendante à but non lucratif basée au Royaume Uni. Son dernier rapport, 'Squandering the Seas' (Nos mers dilapidées), signale en particulier que:

- Sous les tropiques, les chalutiers peuvent capturer 10 à 20 kg d'espèces marines pour ne conserver qu'un seul kilo de crevettes. Ces captures accessoires non ciblées sont généralement rejetées en mer, mourantes ou déjà mortes.
- 150 000 tortues marines sont tuées chaque année sous les tropiques par la pêche commerciale aux crevettes. Le chalutage aux crevettes représenterait également la plus grande menace pour les hippocampes.
- Dans le monde entier, la pêche commerciale aux seules crevettes serait responsable du tiers des prises rejetées en mer, alors que cette activité représente moins de 2% de la production totale de poissons et fruits de mer.
- L'impact de la pêche commerciale aux crevettes sur les stocks et lieux de pêche locaux est très important, et les prises ont fortement baissé dans les zones concernées.
- Les chalutiers qui chassent la crevette dans les eaux de pays en développement appartiennent souvent à des flottes étrangères, dont celles de l'Union européenne, qui alimentent des marchés étrangers. Cette situation menace la sécurité alimentaire dans des pays qui comptent parmi les plus pauvres du monde.

L'EJF travaille à plusieurs niveaux pour trouver des solutions à ces problèmes. Au niveau international, elle fait pression en faveur de l'adoption d'un Plan d'action international dans le cadre des Nations Unies et de la FAO visant à réduire les captures accessoires, en complément des traités internationaux existants sur la pêche responsable. Au niveau européen, l'EJF demande une réforme des accords sur la pêche conclus entre pays européens et pays tiers, pour réduire les dégâts environnementaux mais aussi les conflits avec des intérêts locaux. Au Royaume Uni, l'EJF demande à toutes les grandes surfaces et détaillants de prouver que les crevettes dans leurs rayons proviennent de sources sagement gérées (tant du point de vue social qu'environnemental), et demande



© NOAA

Triage de crevettes. Les autres prises, sans valeur commerciale, seront rejetées en mer.

aux consommateurs d'éviter les achats de crevettes tant que ces mesures ne seront pas prises. Pour s'assurer de la viabilité à long terme de ce secteur, un système indépendant de certification et de surveillance de la production de crevettes est indispensable.

Beaucoup de grandes surfaces proposent des crevettes d'élevage, mais l'aquaculture n'est malheureusement pas plus viable à terme que la pêche aux crevettes sauvages. En effet, l'élevage de crevettes entraîne la destruction de mangroves, la pollution des terres agricoles et des ressources en eau, le déclin des stocks locaux de poissons et de crevettes et des transplantations forcées de communautés humaines.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Annabelle Aish, Environmental Justice Foundation, Royaume Uni. Tél.: + 44 20 7359 0440; courrier électronique: [annabelle.aish@ejfoundation.org](mailto:annabelle.aish@ejfoundation.org) Vous pouvez également télécharger le rapport 'Squandering the Seas': <http://www.ejfoundation.org/trawling.html>

Communication intitulée 'Vers une stratégie pour la protection et la conservation de l'environnement marin'. Ce document marque la première étape dans la mise en œuvre d'une première stratégie thématique sur les sept qui sont actuellement en cours de développement dans le cadre du 6ème Programme d'action environnementale.

Le document expose 14 objectifs ambitieux, y compris : mettre fin au déclin de la diversité biologique d'ici 2010 ; changer la gestion des pêcheries afin d'inverser le déclin des stocks et assurer la viabilité à long terme de leur exploitation ; améliorer la qualité des produits de la mer pour éviter tout risque pour la santé humaine ; éliminer la pollution par les substances dangereuses ; enfin, améliorer les connaissances qui servent de base à l'élaboration des politiques de protection des mers. Il suggère un certain nombre d'actions possibles pour réaliser ces objectifs, dont des accords bilatéraux, des programmes de coopération politique, des accords de pêche avec des pays tiers

et une participation renforcée dans les traités internationaux.

Une période de consultation a été lancée suite à la publication du document, qui a donné lieu à ce jour à une conférence en décembre dernier organisée en partenariat avec la Présidence danoise. Le Parlement européen et le Conseil des Ministres insistent tous deux sur la nécessité d'adopter une approche basée sur la notion d'écosystème pour élaborer la stratégie, tandis que le Parlement demande instamment à ce que la réforme de la PCP en cours soit mise à profit pour promouvoir la protection de l'environnement marin. La Commission a invité toutes les parties intéressées à lui faire part de leurs commentaires, avant de publier la stratégie finalisée d'ici juillet 2005.

Pour toute information complémentaire: 'Vers une stratégie pour la protection et la conservation du milieu marin' (COM(2002)539), 2.10.2002  
Responsable de la Stratégie Marine : Olle Hagström, DG Environnement, Bruxelles. Tél. : 0032 2 299 2116 ; courrier électronique : [ulle.hagstroem@cec.eu.int](mailto:ulle.hagstroem@cec.eu.int)

## ● PUBLICATIONS

- *Eels: Their Harvest and Trade in Europe and Asia* (Pêche et commerce des anguilles en Europe et en Asie), TRAFFIC, disponible en ligne: <http://www.traffic.org/bulletin/Nov2002/eels.html>
- Avec l'UICN, Fauna & Flora International et ResourceAfrica, TRAFFIC vient de lancer un autre site Web consacré au principe de précaution: <http://www.pprinciple.net/>
- *Fisheries and Nature: Co-Existence or Extinction?* (Pêche et milieux naturels : cohabitation ou extinction ?) Compte-rendu de l'atelier IFAW, Parlement Européen, 5 Mars 2003. Pour d'autres informations, merci de contacter: IFAW EU Office, Rue Boduognat 13, B-1000 Bruxelles, Belgique. Tél.: +32 2 230 9717; Télécopie: +32 2 231 0402; courrier électronique: [generaleu@ifaw.org](mailto:generaleu@ifaw.org)
- *A Strategic Framework for Scottish Aquaculture* (Cadre stratégique pour l'aquaculture en Ecosse), Scottish Executive. Disponible en ligne: <http://www.scotland.gov.uk/library5/environment/sfsa.pdf>
- *Review and Gap Analysis of Environmental Indicators for Fisheries and Aquaculture*. (Indicateurs environnementaux pour la pêche et l'aquaculture : bilan et analyse des écarts), IPEE, Londres. Disponible en ligne : <http://www.ieep.org.uk>
- *Integrating fisheries and environmental policies – Nordic experiences* (Intégrer les politiques pour la pêche et pour l'environnement – expériences scandinaves). TemaNord 2003:521. Pour commander un exemplaire: <http://www.norden.org/pub/miljo/miljo/sk/>

## Des aliments à ruminer...



Tour de vis pour les lançons. Esbjerg, Danemark

Euan Dunn, RSPB

**Maren Aschehoug Esmark**  
Responsable, Conservation des Milieux Marins, WWF-Norvège

*On croit souvent que les élevages de poissons réduisent la pression sur les poissons sauvages. Pourtant, les poissons d'élevage, comme les saumons ou les truites, sont nourris d'aliments fabriqués à partir de poissons capturés en haute mer. Si les pratiques de pêche industrielles ne changent pas, l'expansion des élevages de poisson d'élevage risque de décimer les stocks sauvages de petits poissons pélagiques – dont dépendent un grand nombre d'autres espèces, des orques aux macareux en passant par toutes sortes de poissons sauvages.*

Chaque année, quelque 90 millions de tonnes de poissons sauvages sont capturés dans nos océans. Mais ils sont loin de se retrouver tous dans nos assiettes. Plus du tiers sert à fabriquer des farines et des huiles de poisson, dont les deux tiers sont utilisées pour alimenter les poissons d'élevage.

L'aquaculture est une des industries alimentaires qui se développent le plus rapidement dans le monde. Dans un nouveau rapport qui

traite en particulier des élevages de saumons et de truites, le WWF examine de près l'idée largement répandue selon laquelle l'élevage de poissons réduit la pression sur les stocks sauvages. Le rapport en conclut que loin de réduire ces pressions, les élevages de truites et de saumons les exacerbent à tel point que leur propre viabilité est compromise à terme.

Les saumons et les truites sont des espèces carnivores qui se nourrissent de poissons plus petits, de calmars et d'autres crustacés. Dans les élevages, ils sont nourris de granulés essentiellement composés de farines et d'huiles de poisson. Les volumes nécessaires pour alimenter les poissons d'élevage sont ahurissants. En hypothèse basse, le WWF a calculé que pour produire 1 kg de poisson d'élevage, il faut 4 kg de poisson capturé à l'état sauvage...

Actuellement, l'aquaculture consomme 70 pour cent de la production mondiale d'huiles de poisson et 34 pour cent des farines. A eux seuls, les secteurs du saumon et de la truite consomment 53 pour cent de la production mondiale d'huiles de poisson. Si l'élevage de poissons poursuit sa

croissance au rythme actuel, la demande d'huiles de poisson dépassera d'ici dix ans les capacités des ressources disponibles. Dans le cas d'un effondrement de l'offre d'huiles de poisson, comme cela s'est déjà produit en 1998 sous l'impact d'un El Nino particulièrement marqué dans le Pacifique, le secteur de l'aquaculture serait confronté à une situation de pénurie.

La plupart des huiles et farines de poisson sont fabriquées à partir de petits poissons pélagiques osseux, comme les anchois, les sardines, les harengs ou les merlans. Certaines de ces espèces sont aussi destinées à la consommation humaine, mais d'autres, dits "poissons industriels", sont exclusivement destinées à la fabrication d'aliments pour les élevages. Cependant, les poissons pélagiques ne sont pas inépuisables et certains stocks sont déjà exploités au-delà de leur capacité biologique de renouvellement.

Dans le Pacifique sud-est, une augmentation des captures de poissons pélagiques sans précipiter l'effondrement des stocks est désormais totalement exclue, et la situation est tout aussi mauvaise dans l'Atlantique du nord-est, où de nombreux stocks sont déjà surexploités. L'espèce la plus menacée aujourd'hui est le merlan bleu, dont l'exploitation dépasse actuellement le seuil théorique de non renouvellement. Les scientifiques prévoient un effondrement des stocks si l'effort de pêche se poursuit avec la même intensité.

L'effondrement des stocks de petits poissons pélagiques n'est pas seulement une menace potentielle pour les élevages de poissons. En effet, les espèces utilisées pour la fabrication d'huiles et de farines de poisson sont également vitales pour la santé de l'ensemble de l'écosystème marin, puisqu'elles sont également les proies d'autres poissons, d'oiseaux et de mammifères. Leur surexploitation réduit d'autant les ressources alimentaires des morues, les églefins, les thons et d'autres espèces commerciales de valeur, et bien sûr des oiseaux

de mer comme les macareux et bon nombre de mammifères rares comme les orques.

Aucune augmentation n'est prévue dans la production mondiale d'huiles et de farines de poisson, si bien que les éleveurs industriels de saumon recherchent actuellement de nouvelles sources d'aliments. Un recours plus important aux viscères de poisson, voire aux captures accessoires, pourrait apporter une solution partielle dans la mesure où le poisson d'élevage serait alors alimenté à partir de ressources inutilisées par ailleurs. Malheureusement, une tendance semble se confirmer où l'on transforme de moins en moins le poisson à terre, pour rejeter chaque année d'énormes quantités de viscères dans la mer.

Le secteur étudie également des aliments non basées sur le poisson. Il serait possible, par exemple, d'augmenter considérablement le recours aux protéines végétales. Plusieurs exemples indiquent que les huiles et les farines de poisson peuvent être largement remplacées par des sources alternatives de protéines et de matières grasses. Quelle que soit la solution retenue par les éleveurs de poisson, celle-ci devra être viable à long terme et sans impacts négatifs pour l'environnement.

L'élevage de poisson peut-il apporter une solution à la crise de la pêche ? La réponse est non, car le seul remède passe par une gestion responsable. La production de poisson dans des élevages ne réduira jamais la pression sur les stocks sauvages. Mettre fin à la surpêche, réduire les flottes et instaurer un système de gestion qui prend en compte l'écosystème dans son ensemble, et non les stocks pris individuellement: voilà les seuls moyens qui permettent d'espérer un fin à la crise actuelle de la pêche.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter : Maren Aschehoug Esmark, Responsable, conservation des milieux marins, WWF-Norvège. Tél. : +47 22 036515 ; courrier électronique: mesmark@wwf.no

Vous pouvez également télécharger le rapport du WWF sur le site suivant : [www.wwf.no/core/pdf/food\\_for\\_thought.pdf](http://www.wwf.no/core/pdf/food_for_thought.pdf)

# De l'huile dans les rouages du Parlement

**Euan Dunn**

Euan Dunn, de BirdLife International, nous rapporte ses impressions d'une audience publique organisée à Bruxelles sur 'L'industrie des huiles et farines de poisson – une perspective internationale'

Se débattant sans cesse dans les mailles enchevêtrées des grandes questions du moment, l'industrie des huiles et farines de poisson s'est donnée pour mission de défendre son rôle en tant que maillon d'une chaîne alimentaire saine et viable. En avril dernier, les industriels se sont fait entendre par le Comité pour la pêche du Parlement européen et les fonctionnaires de la Commission lors d'une audience publique organisée à Bruxelles.

L'industrie a surtout plaidé en faveur du renversement de l'interdiction sur l'alimentation des ruminants à la farine de poisson, prononcée par l'Union européenne en 2001 en raison des risques de contamination par les farines de viande et d'os – qui serait responsable de la maladie de la vache folle (ESB) chez les bovins et de sa variante humaine, la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Depuis lors, l'usage de farines de poisson dans l'alimentation du bétail a chuté de 30% environ. La Commission ayant prévu de réexaminer cette interdiction d'ici fin juin, le secteur a été conforté dans sa position par l'appui très ferme du député européen et Président du Comité, Struan Stevenson, et du député européen Daniel Varela, en faveur de la levée de l'embargo. Le député Stevenson a même affirmé que des preuves de contamination restaient aussi introuvables que les armes de destruction massive en Irak.

Pour les industriels, il s'agissait en deuxième lieu de réfuter l'idée que les pêcheries industrielles sont aussi néfastes pour la pêche destinée à la consommation humaine que pour l'environnement. Le député européen Catherine Stihler a certes soutenu les arguments du RSPB en faveur du maintien de la fermeture de la pêche au lançon à l'est de l'Ecosse, mais le tableau d'ensemble est autrement plus complexe : la croissance des pêcheries industrielles en Europe - cas classique d'exploitation des chaînes alimentaires par le haut - se poursuit au même rythme, mais en sens exactement inverse, que l'effondrement des stocks de poissons maigres et de maquereaux en mer du Nord, lesquels consommaient lorsqu'ils étaient en pleine santé de grandes quantités de lançons et d'autres espèces ciblées par les pêcheries industrielles.

La pêche industrielle ferait-elle donc obstacle au rétablissement des stocks de poissons maigres ? Niels Axel Nielsen (Institut danois pour les recherches sur la pêche) maintient que non, mais une autre étude conclut que si les stocks de maquereaux ou de poissons maigres devaient se rétablir, cela se ferait en forte concurrence avec d'autres espèces de faune sauvage dépendantes des lançons (oiseaux de mer, par exemple) et menacerait la viabilité de la pêche industrielle dans sa configuration actuelle. A mon avis, rien ne justifie que l'on accorde la priorité à la pêche industrielle dans ce conflit triangulaire : c'est au contraire celle-ci qui doit réduire ses activités.

La croissance de l'aquaculture est devenu un moteur puissant de l'expansion de la pêche industrielle. Il est estimé par certains que l'aquaculture absorbera d'ici 2006 la totalité de la production mondiale d'huile de poisson. La chasse aux ingrédients de substitution pour l'alimentation des poissons d'élevage est désormais ouverte. Reid Hole (Nutreco) prévoit un recours croissant aux protéines végétales et à de nouvelles matières premières comme les algues ou le krill, sans pour autant évoquer d'éventuelles études d'impact environnemental.

Lors du débat de clôture, Stuart Barlow (IFFO) lança à la ronde la question suivante: "Qu'allons nous faire de 10 millions de tonnes d'anchois capturés selon les principes de la pêche durable? (sous-entendu : sinon les transformer en huiles et farines de poisson) ? Salué par des applaudissements nourris, Rosa Miguélez Ramos, Vice-président du Comité pour la pêche, suggéra respectueusement que l'on pourrait très bien les mettre dans nos assiettes...

Pour toute information complémentaire, merci de contacter: Dr Euan Dunn, Senior Marine Policy Officer, RSPB, The Lodge, Sandy, Beds SG19 2DL, UK. Courrier électronique : euan.dunn@rspb.org.uk

L'unité '999' de transformation de farines et huiles de poisson, Esbjerg, Danemark



Euan Dunn, RSPB

## Un nouveau plan de rétablissement pour la morue issu de la réforme

Début mai 2003, la Commission a publié une proposition relative au plan de rétablissement des stocks de morue en mer d'Irlande, à l'ouest et à l'est de l'Ecosse, en mer du Nord (y compris dans le Skagerrak) et dans le Kattegat (COM(2003)237). Le plan vise à rétablir durablement ces stocks dans les cinq à dix ans à venir. Pour les stocks déjà exploitées au-delà de leurs capacités de renouvellement, les mesures de rétablissement peuvent inclure des restrictions fortes sur les possibilités de pêche.

Des quotas viseront à accroître de 30 pour cent par an les quantités de poissons adultes, et la variation annuelle des TAC sera limitée à 15 pour cent (à la baisse ou à la hausse). Si les stocks se maintiennent au niveau visé pendant deux années de suite, le plan de rétablissement sera remplacé par un plan de gestion pluriannuel.

Un programme de limitation de l'effort de pêche représente la clé de voûte du plan. A l'avenir, l'effort requis pour atteindre le quota annuel basé sur les objectifs du plan de rétablissement sera calculé en jours-kilowatt. Les quotas et les jours-kilowatt seront alors répartis parmi les Etats membres proportionnellement à leur part de la totalité des morues prises par les flottes communautaires en 2000-2002. Les modes de répartition au sein des flottes nationales seront décidées par chaque Etat membre.

D'autre part, la Commission propose plusieurs mesures spécifiques pour renforcer la surveillance et le contrôle des bateaux.

La Commission fait référence également aux nouvelles dispositions visant à soutenir la mise en œuvre des plans de rétablissement.

Le sort réservé au plan proposé aura des conséquences significatives pour le rétablissement des stocks de morue, et servira de test pour la nouvelle PCP. Des plans similaires pour la merluche, la sole, l'églefin et le homard sont attendus d'ici la fin de l'année.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : Chiara Gariazzo, Communication and Information Unit, DG Pêche, Commission Européenne, Bruxelles, Belgique. Tél. : +32 2 299 9255; Télécopie : +32 2 299 3040; courrier électronique : chiara.gariazzo@cec.eu.int



*El Anzuelo* se veut une source d'informations indépendantes sur la pêche et l'environnement, mais nous avons également pour objectif de présenter différentes perspectives sur les questions en jeu afin d'encourager des discussions et des débats entre les différents acteurs. Nous invitons donc tous ceux qui le souhaitent à nous faire part de leurs observations sur les articles dans ce numéro ou le précédent.

# TEMPETE SUR LA BALTIQUE

■ Un Etat membre de l'Union européenne peut-il prendre et financer unilatéralement des mesures pour protéger une ressource commune ? Pas s'il s'agit de la pêche ! Voilà en effet ce qui découle de la position adoptée par la Commission en janvier 2003 – une décision qui a contrarié beaucoup de suédois et qui a conduit les Verts qui participaient à la Convention sur l'avenir de l'Europe à proposer d'ajouter un article au nouveau Traité européen accordant explicitement aux Etats membres le droit d'aller plus loin que la politique communautaire pour protéger les ressources naturelles, l'environnement ou la santé dans les domaines de l'agriculture et la pêche.

Tout a commencé avec le constat de l'épuisement des stocks de morue dans la Baltique et la mer du Nord. L'état des stocks en mer Baltique, surtout dans l'est, avait déjà donné lieu, au niveau national, à des discussions évoquant la nécessité à terme d'une fermeture temporaire de la pêcherie. La Suède a d'ailleurs proposé cette mesure avant les négociations annuelles au sein de la Commission internationale des pêches de la Baltique en septembre 2002.

Le Parti Vert suédois maintient depuis longtemps que la gestion des pêcheries est une situation d'échec et que des mesures drastiques s'imposent. En fin de compte, après les élections législatives, un accord a été conclu avec le gouvernement qui devait annoncer des plans pour mettre en place un moratoire unilatéral sur la pêche à la

morue, assorti de compensations temporaires pour l'industrie.

Le Parti Vert maintenant quant à lui que les mesures de gestion des stocks de morue adoptées par la Commission internationale des pêches de la Baltique n'étaient pas en cohérence avec la mise en application du principe de précaution dans la gestion de la pêche, et ceci pour quatre raisons :

- Les stocks de l'est de la Baltique étaient encore très en deçà de leurs capacités biologiques de renouvellement, et la situation ne se rétablirait pas avant plusieurs années;
- La gestion des stocks de l'est et de l'ouest restait commune, malgré les recommandations répétées de l'ICES préconisant une gestion séparée;
- L'accord se basait sur des niveaux curieusement faibles de 'débarquements non signalés' (en clair, de prises illégales) ;
- L'accord supposait que de nouvelles mesures techniques améliorant la sélectivité des engins de pêche entreraient pleinement en vigueur dès la première année, malgré les avertissements explicites de l'ICES sur ce point.

Lors d'une visite en Suède la semaine suivante, le Commissaire Fischler, pris de court, a d'abord réagi en annonçant que la Commission ne s'opposerait pas en principe à une interdiction unilatérale. Cependant, dans un virage à 180 degrés à la fin du mois de janvier, la Commission a décidé que le gouvernement suédois n'a pas le droit de mettre fin à des activités de pêche menées par sa propre flotte puisque la gestion de la pêche relève des compétences communautaires.

Puisque la gestion de la pêche relève exclusivement des compétences de la Communauté, les révisions apportées aux traités pour renforcer le principe de la subsidiarité ne s'appliquent pas. En clair, il a été décidé que la Suède ne peut pas prendre des mesures unilatérales à ses propres frais pour protéger une ressource commune, même si la mesure ne porte aucune atteinte à la Politique commune de la pêche (PCP), ni aux intérêts des autres Etats membres, ni aux intérêts d'aucune société commerciale dans les autres Etats membres.

La décision a provoqué beaucoup de remous en Suède et la Commission a été sévèrement critiquée dans les médias. Des commentateurs habituellement pro-Européens se sont déclarés consternés. Entre temps, les consommateurs ont réagi

en réduisant de moitié leurs achats de morue. L'image de la Commission a pris une nouvelle gifle lorsque Fischler et le Directeur Général suédois pour la pêche, Jörgen Holmquist, se sont à nouveau prononcés de façon totalement contradictoire sur les possibilités pour la Suède de prendre des mesures techniques unilatérales pour protéger les stocks de morue. Des propositions pour des lignes de conduite alternatives, qui englobaient ce type de mesures, étaient en cours de préparation au Ministère de l'agriculture et de la pêche et suggéraient entre autres l'utilisation de nouveaux engins plus sélectifs, l'agrandissement des zones de fermeture à la pêche au chalut et l'instauration de zones d'interdiction totale.

Ayant pris acte de la nécessité de renforcer la voix des ONG dans les débats internationaux sur la pêche, le Parti Vert a convaincu le gouvernement suédois de financer un secrétariat international pour les ONG travaillant dans le domaine de la pêche. Celui-ci devrait être opérationnel vers la fin de cette année. Entre temps, au vu de nouveaux rapports alarmants sur l'état des stocks, la Commission a annoncé des mesures d'urgence interdisant temporairement toute prise au chalut de morues dans les eaux communautaires de la Baltique. Ces mesures sont entrées en vigueur le 15 avril dernier et prolongent de fait l'interdiction estivale déjà en place du 1er juin au 31 août.

Les derniers avis de l'ICES (juin 2003) indiquent clairement que du point de vue biologique, les motifs d'interdiction de la pêche à la morue sont toujours d'actualité. Des quantités équivalentes aux prises accessoires dans les autres types de pêche pourraient être autorisées. Cependant, il y a le risque de voir les gouvernements de la Baltique et la Commission s'accorder sur de nouvelles modifications des engins à la fin de la fermeture estivale, mais pas sur une réduction des opportunités de pêche. Le Parti Vert est de l'avis que ces modifications ne suffiront pas tant que les stocks restent très en deçà de leurs capacités biologiques de renouvellement.

**Charles Berkow**  
Conseiller pour la politique  
environnementale  
Parti Vert suédois  
Tél.: +46 8 786 4979  
Courrier électronique :  
charles.berkow@riksdagen.se

L'IPEE est un organisme indépendant dont la mission est d'analyser et de promouvoir les politiques européennes en faveur de l'environnement. Les travaux de l'IPEE sont largement axés sur le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique communautaire pour l'environnement, mais l'Institut se place également au premier rang de la recherche - développement dans le domaine des politiques pour l'intégration des questions environnementales dans les autres secteurs.

Cette lettre d'information est réalisée dans le cadre du programme IPEE pour la gestion durable des pêcheries, qui vise à identifier, à développer et à construire un consensus sur des approches alternatives pour la gestion des pêcheries. El Anzuelo est financé par la Fondation Esmée Fairbairn, et distribuée gratuitement aux praticiens occupant des postes clés dans les Etats membres de l'Union européenne et les pays candidats.

Si vous souhaitez vous abonner à *El Anzuelo*, veuillez envoyer vos coordonnées par courrier, télécopie ou courrier électronique à : Debby Ward, IEEP, Dean Bradley House, 52 Horseferry Rd, London, SW1P 2AG, Royaume Uni. Télécopie: +44 207 799 2600 ; Courrier électronique : central@ieeplondon.org.uk

Pour consulter *El Anzuelo* en ligne :  
www.ieep.org.uk

Nous envisageons actuellement de transformer *El Anzuelo* en publication en ligne, en y ajoutant éventuellement une section 'actualités' basée sur le Web, et nous aimerions connaître les avis de nos lecteurs à ce sujet. N'hésitez pas à nous envoyer vos remarques à l'adresse suivante : central@ieeplondon.org.uk